

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
LXXIII

DIES ACADEMICUS 1988

22 octobre 1988



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE
1988

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
LXXIII

DIES ACADEMICUS 1988

22 octobre 1988



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE
1988

TABLE DES MATIÈRES

Discours de M. Robert Huguenin, président du Sénat	5 5534
Discours de M. Pierre Cevey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	9 5535
Discours de M. Lyonel Kaufmann, représentant de la Fédération des associations d'étudiants (FAE)	17 5536
Discours de M. Pierre Ducrey, recteur de l'Université	21 5537
Exposé du professeur Fédor Bachmann, vice-recteur de l'Université	23 5538
Remise du Prix de l'Etat de Berne à M. Jean Tinguely	25 5539
Remise du Prix de la Ville de Lausanne	27
Remise du Prix du 75 ^e anniversaire de l'Union des communes vaudoises	29
Collation des doctorats honoris causa:	
M ^{lle} Krystyna Marek, présentée par M. Jean-François Poudret, doyen de la Faculté de droit	31 5540
M. Ernest Abravanel, présenté par M. Giovanni Papini, doyen de la Faculté des lettres	33 5541
M. Anthony B. Atkinson, présenté par M. Francis Léonard, doyen de l'Ecole des HEC	35 5542

M. Hitosi Nozaki, présenté par M. Pierre Hainard, doyen de la Faculté des sciences.	37	5593
M ^{me} Immita Cornaz, présentée par M. Yves Saudan, doyen de la Faculté de médecine	39	5594
Paroles de remerciement de M. Anthony Atkinson.	41	5595
Prix de l'Université distribués lors du Dies academicus.	45	
Prix de l'Université proclamés lors du Dies academicus	47	

DISCOURS DE M. ROBERT HUGUENIN,
PRÉSIDENT DU SÉNAT

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir la première séance du Sénat de l'année académique 1988-1989, séance très particulière placée traditionnellement sous le signe de l'ouverture de l'Université vers la cité. La fête du Dies Academicus donne en effet à l'Université l'occasion de recevoir ses amis et je vous remercie d'avoir accepté notre invitation à passer quelques instants ensemble. Votre présence est un encouragement précieux et nous nous réjouissons de l'intérêt que vous voulez bien témoigner à notre maison.

Il est d'excellente tradition que la cérémonie du Dies Academicus se déroule selon des règles auxquelles nous tenons toujours beaucoup qui donnent à la communauté universitaire réunie l'occasion d'entendre une fois l'an ses autorités, l'autorité politique par la voix du chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Monsieur le conseiller d'Etat Pierre Cevey, son autorité exécutive par la voix des membres du Rectorat et d'une autorité de contrôle démocratique par la voix d'un représentant de la Fédération des associations d'étudiants. Les étudiants ne sont malheureusement présents qu'en petit nombre, peut-être parce que la Grange de Dorigny ne permet pas de les accueillir tous. Quant à vous, mes chers collègues, membres du Sénat, je vous promets de vous donner abondamment la parole lors de notre prochaine séance.

Je voudrais remercier tout particulièrement Mesdames et Messieurs les D' honoris causa dont la présentation constitue un des points forts de notre cérémonie d'avoir bien voulu accepter d'être associés plus étroitement à l'Université de Lausanne. Les liens que

nous avons ainsi voulu renforcer témoignent de la valeur que nous attribuons à l'ouverture et nous sommes sensibles à l'honneur que votre présence ici fait rejaillir sur notre université.

Et je tiens à exprimer mes chaleureuses félicitations aux étudiants qui ont été désignés par les Conseils des facultés pour recevoir aujourd'hui distinctions et prix.

Bien que dans ce pays, on cultive une certaine réserve à l'égard des sentiments je ne voudrais pas manquer l'occasion qui m'est donnée d'exprimer la gratitude du Sénat aux autorités de l'Université. D'une part aux responsables de sa gestion, au Rectorat, dont bien souvent nous n'apprécions évidemment pas les décisions. Notre devoir est alors de le dire, mais nous serions ingrats de ne pas témoigner de temps en temps notre reconnaissance aux quatre collègues qui ont abandonné une part importante de leurs activités de professeurs, de chercheurs et d'enseignants pour diriger l'Université. Je ne doute pas que vous trouviez dans votre charge, Messieurs du Rectorat, de multiples satisfactions, mais force est de reconnaître que bien peu parmi nous sont prêts à délaisser une si large part de ce qu'ils aiment faire. Notre reconnaissance va enfin au canton de Vaud et au pays tout entier qui ont construit à Dorigny la plus belle cité universitaire du monde et qui nous permettent année après année de travailler dans des conditions que j'ose qualifier d'excellentes. Ce qui ne veut pas dire, Monsieur le conseiller d'Etat, que vous nous donnez trop, ni que nous demanderons moins.

Ce n'est pas une particularité de l'Université que de coûter de plus en plus cher. Mais pour diverses raisons il est peut-être plus difficile pour elle de l'expliquer que pour d'autres services à la collectivité. Dans ce dialogue la première difficulté qu'elle rencontre — on admettra évidemment qu'elle écoute — est de faire comprendre les exigences de ses tâches même les plus élémentaires. Il n'est pas évident de convaincre que nos facultés forment des ensembles qui peuvent devenir fragiles, voire perdre leur âme, si on les modifie. Et le jargon souvent utilisé ne contribue pas à la clarté du débat, notamment lorsqu'il s'agit d'expliquer les raisons ou les résultats de telle ou telle recherche

actuelle. Ceci dans un monde qui s'accommode mal des lois de la thermostatique et où, selon une récente enquête faite aux Etats-Unis, la moitié des personnes interrogées pensent que la connaissance donne aux scientifiques une puissance qui les rend dangereux.

Et dans tous les secteurs de son activité l'Université devrait donner des justifications, qui ne peuvent avoir de sens qu'en fonction d'hypothèses que l'on se garde de formuler.

Il est un cas pourtant où le dialogue devient plus facile; lorsqu'on peut répondre à la question presque invariablement posée: à quoi cela sert-il? Le malheur précisément est que, en général, cela ne sert à rien, du moins dans l'immédiat et peut-être cela ne servira-t-il jamais qu'à savoir.

Je doute que Faraday ait imaginé la plupart des appareils qui font partie de notre vie quotidienne, lorsqu'il découvrit l'induction électromagnétique, phénomène qui allait avoir le plus fantastique impact dans le développement de la société industrielle que nous connaissons aujourd'hui. Quel usage peut-on faire d'un nouveau-né? répondit-il alors qu'il venait de constater que le mouvement d'un morceau de fer pouvait induire un courant électrique dans une boucle de cuivre. Je ne prétends pas qu'il soit fréquent de découvrir des nouveau-nés de cette importance, ni que cela soit nécessaire; il est dans la nature des choses que nous croyions bon qu'il existe des lieux où l'on puisse chercher, penser, réfléchir, en toute indépendance. Et le piège de la tour d'ivoire peut être évité si l'on n'oublie pas que la recherche fondamentale, dont l'objectif prioritaire doit rester la connaissance, est aussi un moyen de formation irremplaçable.

Une autre difficulté, liée d'ailleurs à la précédente, et qui marque les relations qu'entretient l'Université est que son action est essentiellement non mesurable. Et nous devons accepter cette situation, aussi peu confortable cela soit-il, dans une société où la notion de rendement a pris une importance exagérée.

En l'absence de véritables critères quantitatifs, il importe de rechercher les moyens d'établir et de cultiver la confiance entre l'institution et ceux dont elle dépend, comme aussi à l'intérieur de

l'institution. A ce propos, il est exemplaire que les lauréats des Prix Nobel de physique, en 1986 et 1987, conduisaient des recherches libres de toute contrainte dans leur laboratoire industriel de la banlieue zurichoise. Il est peu vraisemblable qu'un tel succès soit seulement le fruit du hasard.

DISCOURS DE M. PIERRE CEVEY,
CONSEILLER D'ÉTAT, CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Mesdames, Messieurs,

L'actualité, dans le vaste domaine de l'éducation, est riche en sujets dignes de retenir notre intérêt: la réforme des structures scolaires survenue récemment dans notre canton, l'enseignement rénové du français et les controverses qu'il provoque, l'introduction de la maturité économique, la coordination interuniversitaire, le développement de l'initiation à l'informatique... La liste pourrait s'allonger. Ne pouvant aborder toutes ces questions, qui sont pour mon département l'objet de réflexions et d'analyses quotidiennes, j'ai choisi de vous entretenir de deux thèmes apparemment plus lointains ou plus généraux, mais non moins importants: l'un concerne un problème qui se caractérise par sa dimension temporelle; l'autre, par son extension géographique. Vous allez voir dans un instant de quoi il s'agit.

* * *

Chaque période a ses préoccupations spécifiques. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner le langage d'une époque. Qui donc, il y a trente ans, parlait d'écologie? Et la notion même de bureaucratie, pour prendre un second exemple, n'existait guère.

Parmi les concepts qui s'imposent aujourd'hui à notre attention, celui de formation continue n'est pas des moins importants. On perçoit de plus en plus nettement que l'opposition formation-profession est souvent artificielle: l'universitaire parvenu au terme de ses études n'est plus celui qui «sait» et est apte à faire usage, trente ou trente-cinq ans durant, de connaissances acquises une fois

pour toutes. Qu'il soit juriste, chimiste ou médecin, il se rend compte très vite que les progrès des recherches scientifiques nécessaires à l'exercice de son métier l'obligent à être, toute sa vie, un «étudiant» au sens général et étymologique du terme. Il doit être un «apprenant», même si, comme maître secondaire ou professeur d'Université, il aura pour mission de «faire apprendre». Un professeur de médecine constatait il y a une dizaine d'années déjà que dans la durée d'études universitaires normales (c'est-à-dire douze semestres) les connaissances utiles à un futur médecin se renouvellent dans une telle proportion qu'on peut presque parler, à six ans d'intervalle, de deux médecins différents. Peut-être ce professeur exagérait-il un peu. Le problème soulevé cependant est réel: il faut dire et répéter qu'une dynamique nouvelle doit inspirer la formation universitaire: cette formation ne saurait être de base uniquement mais englober l'ensemble d'une carrière professionnelle.

On s'aperçoit aussitôt que la tâche est énorme. Comment organiser la formation continue de demain? Permettez-moi d'énoncer à ce sujet quelques principes capables de nourrir notre réflexion.

En premier lieu, je tiens à affirmer sans ambages que la nécessité de se former pendant toute sa vie ne doit pas créer, dans les mentalités, des sentiments et des réactions qui seraient celles de ces fils de bonne famille de la Belle Epoque, pour qui l'université était une phase agréable de l'existence qu'inconsciemment ils souhaitaient prolonger. Je suis en faveur d'études de base menées à un rythme rapide. Le prolongement des études conduisant à la licence, c'est-à-dire le premier et le deuxième cycles, ne me paraît pas la bonne réponse aux problèmes que pose l'avancement prodigieux des recherches scientifiques à maîtriser. J'appelle de mes vœux la formation de jeunes universitaires qui échappent le plus vite possible aux soins de leur *alma mater* et qui arrivent résolument sur le marché de l'emploi et dans la vie active. Ceux qui désirent consolider leurs connaissances de base peuvent, leur licence ou leur diplôme en poche, poursuivre sur leur trajectoire, se lancer dans la préparation d'une thèse de doctorat ou suivre des cours de troisième cycle; ceux qui veulent pénétrer dans le secteur

de la pratique doivent le faire en sachant qu'ils ne brisent pas tout lien avec le monde de la recherche et du savoir; ils doivent avoir l'assurance qu'ils pourront poursuivre leur formation par phases successives.

Rien ne me fait plus peur, en ce domaine, que l'érudit qui, après cinq à six ans de premier et de deuxième cycles, reste dix ans encore dans le giron universitaire où il a fait ses premières armes sans voir d'autres cieux, sans se colleter avec les problèmes de la vie de tous les jours, où les théories se décantent et, s'étant dégraissées, peuvent être heureusement assimilées par les activités de la vie professionnelle. Vous direz peut-être que je suis hanté par le démon de la productivité. Et je reconnais que je le suis, cette productivité n'étant cependant pas un simple facteur dans une équation économique, mais résultant de la volonté de voir s'établir un équilibre dans les relations multiples qui constituent le tissu de la vie sociale.

Deuxième principe: conçue comme la poursuite normale, survenant à intervalles réguliers, de la formation première, la formation continue ne doit pas être considérée comme un phénomène isolé; elle est le prolongement de ce qui s'est fait à l'université. C'est dire que les responsables de cette formation ne peuvent travailler en vase clos; dans toute la mesure du possible, ils ont l'obligation de s'insérer dans une *conception globale de la formation*, qui prenne en compte l'acquis universitaire et celui fourni par l'expérience professionnelle. C'est là la dimension verticale de l'effort de formation.

Il existe une dimension horizontale qu'il ne faut pas négliger. Le diplômé de l'Université de Lausanne sera peut-être amené, par les circonstances de la vie, à solliciter une formation continue ailleurs en Suisse; en contrepartie notre canton aura peut-être à prendre en charge des universitaires formés dans d'autres régions du pays ou à l'étranger. C'est dire que les éléments constitutifs de la formation continue ne sauraient être définis localement. Une coordination à l'échelle suisse est nécessaire. Je crois savoir que la Conférence universitaire suisse s'en préoccupe. Je souhaite qu'elle le fasse activement.

Je viens de prononcer les mots «prendre en charge». Ceci m'incite à évoquer un troisième principe apte à guider notre action: la formation continue ne saurait être l'apanage de l'Université et, par suite, de l'Etat qui soutient l'Université. Le secteur privé doit ici jouer un rôle de première importance. Il le fait d'ailleurs déjà et dans une large mesure. Il bénéficie, à cet effet, d'une vue des problèmes concrets qui résulte du contact quotidien qu'il entretient avec les réalités de la vie professionnelle.

Il convient donc de bien distinguer entre troisième cycle, où l'Université assume la fonction de *leader* et permet aux jeunes universitaires qualifiés de participer aux progrès de la recherche scientifique, et formation continue, qui est une remise en cause permanente, rendant possible, dans un monde en constante mutation, le maintien d'une qualité professionnelle de haut niveau.

Ce n'est que dans la mesure où l'Université aura la sagesse (et je suis convaincu qu'elle l'aura) de collaborer avec les industries, les employeurs de diplômés universitaires et les organisations professionnelles qu'une formation continue de haut niveau pourra voir le jour ou se développer, pour le bien du pays tout entier.

Il est donc indispensable et même urgent de mettre sur pied une structure tenant compte des quelques considérations que je viens de vous présenter. La tâche n'est pas facile, mais la difficulté doit ici inspirer notre dynamisme.

Temps et espace, disais-je dans mon préambule. Je voudrais, dans la seconde partie de mon exposé, énoncer quelques remarques sur la dimension européenne et même mondiale de l'Université de demain. Rassurez-vous, je ne vais pas procéder à l'analyse des plans que l'Europe communautaire a lancés sur le marché de la réflexion académique et dont la presse et les médias aiment à parler, dans la perspective de 1992; **Erasmus**, qui préconise une totale mobilité des étudiants et des diplômés; **Comett**, qui vise à promouvoir l'apprentissage des hautes technologies; **Delta**, qui constitue un programme très ambitieux de prise en compte dans l'enseignement des formes nouvelles de l'information et des médias de télécommunication.

Je voudrais plus simplement vous faire part de mon opinion sur quelques aspects d'un problème ardu qui, dans les années qui viennent, va plus d'une fois retenir l'attention des rectorats d'Université et des Départements de l'instruction publique. Ici encore, je ne fais qu'effleurer des questions qui méritent une étude en profondeur.

On préconise la mobilité des étudiants et souhaite voir disparaître les barrières qui s'y opposent: pourquoi le futur médecin ou le futur chimiste, après avoir commencé ses études à Lausanne, ne suivrait-il pas un semestre à Zurich, à Louvain, à Edimbourg ou à Lisbonne?

Ainsi posée, la question ne peut qu'appeler une réponse qui soit un encouragement à la mobilité. Il faut renouer avec la tradition médiévale des étudiants itinérants qui allaient de Paris à Bologne ou d'Oxford à Padoue.

Proclamer un principe est une chose. Le faire déboucher sur des réalisations concrètes en est une autre. Quand on établit l'inventaire des mesures à envisager pour que la mobilité ne soit pas un simple argument de discours politiques, on est frappé par leur nombre et leur complexité. Je mentionnerai, sous forme de question, une seule d'entre elles: qu'est-ce qu'un étudiant? Le terme ne recouvre pas la même notion en Suisse, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Les diplômes donnant accès aux études universitaires varient de niveau de pays à pays. La proportion des jeunes gens et des jeunes filles d'une même classe d'âge qui obtient le baccalauréat est loin d'être la même partout en Europe, ce qui implique, qu'on le veuille ou non, des différences qualitatives non négligeables. Un examen ne peut avoir les mêmes exigences s'il concerne 15%, 70% ou 80% d'une même «volée» d'adolescents.

C'est dire qu'avant que la mobilité ne devienne effective, de multiples ajustements sont indispensables, qui concernent l'édifice scolaire sinon dans son ensemble du moins dans plusieurs de ses étages. Et je ne parle pas de l'aspect financier de la mobilité, qui postule l'octroi généralisé de bourses d'études ou de subsides de voyage.

Les médias (et notamment une récente émission de la télévision romande) ont évoqué le sort qui risque d'être celui des diplômés suisses (licenciés, candidats au doctorat) dès 1993; l'accès aux instituts et centres de recherche de la Communauté deviendra plus aléatoire, la préférence étant donnée aux ressortissants des pays membres de la Communauté. Le danger est réel. Pour y faire face, il convient que dès maintenant les Universités intensifient leurs contacts avec les institutions étrangères susceptibles de recevoir nos doctorants, afin que des arguments de caractère juridique ou administratif ne soient pas seuls déterminants dans l'examen des demandes d'admission présentées par nos compatriotes. En d'autres termes, il importe de consolider le tissu non officiel qui relie nos hautes écoles aux Universités et aux laboratoires de niveau élevé des pays voisins. A cet égard, je crois que la Suisse, du fait de la qualité de son enseignement supérieur et du rayonnement de ses professeurs, est en bonne position. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique peut ici jouer un rôle déterminant, de même que les académies faïtières suisses (des sciences humaines, des sciences naturelles, de médecine, des sciences techniques) qui entretiennent avec des organismes étrangers de même nature des relations souvent intenses. Je suis impressionné par la présence quantitativement et qualitativement remarquable d'érudits et chercheurs helvétiques dans ce qu'on peut appeler la communauté scientifique internationale.

Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas s'atteler sans tarder au problème des équivalences des diplômes universitaires (licences, maîtrises, doctorats) et de leur reconnaissance officielle dans l'Europe de demain. Des démarches dans ce domaine sont absolument nécessaires. Elles requièrent de l'imagination et du courage.

Ceci m'amène à formuler, sous forme d'un souhait, une troisième remarque: les perspectives qui s'offrent à qui essaie de brosser le tableau de ce que sera l'Université suisse dans l'Europe d'après 1992 inspirent, à différents niveaux, des commentaires multiples. Chacun se penche sur ce problème: la Conférence universitaire suisse, l'Office fédéral de l'éducation et de la science, la Conférence des recteurs, le Département fédéral des affaires

étrangères... et bien d'autres encore. Cet intérêt témoigne, à n'en pas douter, d'une prise de conscience salutaire. Le risque de la dispersion des efforts est cependant évident. Ne faudrait-il pas qu'un organisme s'assigne la tâche de coordonner les efforts et d'être l'interlocuteur suisse des instances européennes? Qu'importe que cet organisme soit à Berne, à Genève ou à Zurich. L'essentiel est qu'il soit guidé par un esprit d'initiative qui, tout en sauvegardant l'esprit de nos institutions fédéralistes, sache rechercher des solutions concrètes qui jettent des ponts entre nos Universités et celles de la Communauté. J'ai l'intention, avec ceux de mes collègues chefs de département qui voudront bien partager mes efforts, de tout mettre en œuvre pour provoquer promptement la création d'un tel organisme.

Car, est-il besoin de le dire, tout repliement sur soi aurait des conséquences catastrophiques.

L'autarcie universitaire est une notion vide de sens.

* * *

Des tâches lourdes mais belles attendent donc les responsables de nos hautes écoles. Le Conseil d'Etat leur sait gré de les assumer avec dynamisme. D'avance, il les en remercie. Le plus beau remerciement cependant sera, le moment venu, la satisfaction d'avoir su adapter les structures académiques aux nécessités (la formation continue et l'ouverture à l'Europe ne sont que deux d'entre elles) qui donneront sa raison d'être à l'Université du vingt et unième siècle.

DISCOURS DE M. LYONEL KAUFMANN,
REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION
DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS (FAE)

Mesdames, Messieurs,

Par l'entremise de la Fédération des associations d'étudiants, j'ai le difficile privilège d'être aujourd'hui le porte-parole de tous les étudiants. Tâche impossible s'il en est puisque je suis censé exprimer les préoccupations de plus de 6000 étudiants.

Encore que je ne puis trop me plaindre puisque certaines autres « minorités » n'ont pas la parole en ce jour. Profitant de l'occasion, je me permets, d'ailleurs, d'associer à cette manifestation le personnel administratif, les employées de nos cafétérias, les assistantes sociales et autres membres du Tiers Etat.

En outre, je me dois d'éviter deux embûches majeures. La première consisterait à profiter de l'occasion pour avancer un cahier de doléances poliment écoutées et applaudies par l'assemblée, puis oubliées aussitôt. La deuxième, tout aussi redoutable, serait d'encenser le Rectorat actuel et de faire ainsi acte d'allégeance à Pierre-le-Grand, notre souverain.

Cependant, l'arrivée d'un nouveau Rectorat a été pour nous bénéfique. En effet, un vice-recteur, le professeur Danthine, a été chargé des relations estudiantines et, jusqu'à présent, nous n'avons qu'à nous féliciter de sa disponibilité et de ses initiatives. De toute manière, il était difficile après l'année du 450^e anniversaire de faire pire. En conséquence, nous décidons d'attribuer au Rectorat les mentions « en progrès » et « à confirmer ».

Pour rendre compte maintenant de l'ensemble des relations des facultés et du corps professoral avec les étudiants, je me contenterai d'un exemple des plus significatifs. A la fin du semestre d'été, une proposition du Rectorat était d'instaurer une « année de l'étu-

diant», après celle de l'information. Ce fait nous paraît être révélateur de l'attitude d'une partie du corps professoral pour qui l'Université serait bien plus agréable sans étudiant. De manière plus générale, cette initiative révèle un certain malaise, car toutes les années devraient être des années de l'étudiant.

Pour terminer, plutôt que d'établir un bilan des activités de la FAE et des associations d'étudiants, je préfère m'attarder sur quelques préoccupations estudiantines. J'en citerai trois: le problème aigu du logement, l'initiative contre la surpopulation étrangère et l'adhésion à la Communauté européenne.

Concernant le logement, la crise est de plus en plus indécente dans notre pays de prospérité et d'abondance. A quand le droit au logement inscrit dans la Constitution? Pour sa part, l'Université de Lausanne paie les frais d'une politique refusant la création d'un campus à Dorigny et de l'absence de toute autre politique du logement. Aujourd'hui, les nouvelles réalisations sont encore insuffisantes et les coûts de la construction ne nous incitent pas à l'optimisme pour les prochaines années.

Au sujet des votations du 4 décembre prochain, la sixième initiative xénophobe ne peut laisser de marbre les étudiants enrichis par des contacts avec les différents horizons humains présents à Dorigny. Je me permettrai donc deux remarques. D'abord, cette initiative, présentée comme moins radicale et extrémiste que précédemment, se veut plus acceptable. Par là même, elle n'en est que plus pernicieuse. Ensuite, si tous les grands partis vont évidemment demander le rejet de l'initiative au nom de l'économie et de la morale, nous aimerions qu'ils soient autant enclins à combattre, par exemple, l'inacceptable statut des saisonniers.

Le thème de l'adhésion à la Communauté européenne est actuellement un des sujets favoris de la presse et de l'opinion publique. Lors des débats, les questions économiques prédominent largement. Les étudiants ne sont pas en reste, notamment au sujet des perspectives futures d'emplois dans la Communauté. En outre, le projet «Erasmus» se met en place sans nous et nous éloigne de formations dans des Universités européennes.

Cependant, il serait triste de nous soucier uniquement des aspects économiques du problème. En effet, comment ne pas s'inquiéter des pertes humaines, intellectuelles et d'ouverture d'esprit que constitueraient la diminution des étudiants étrangers fréquentant nos Universités et les limitations de nos possibilités de postformation dans la Communauté?

Sans parler de l'avenir des générations futures! Une Suisse-musée, où les Européens viendraient observer la vie d'une ère préhistorique? Une économie, et des possibilités d'emplois, limitée aux banques, aux assurances et au tourisme, avec des paysans recyclés en jardiniers du paysage? Ou alors la participation à une grande aventure, pleine de risques et de déchirantes remises en question certes, mais également dernier grand projet de notre époque?

Bien sûr, il ne s'agit pas de poser le problème en utilisant des idées trop simplificatrices et de perdre tout sens critique face aux buts et aux implications du Marché unique. Néanmoins, une population de plus en plus repliée sur elle-même et des autorités, incapables, par exemple, de parvenir à une reconnaissance mutuelle des diplômes entre cantons, ne cessent d'inquiéter quant à leur aptitude à prendre véritablement la mesure des enjeux communautaires.

Je vous remercie.

DISCOURS DE M. PIERRE DUCREY,
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

Mesdames, Messieurs,

«Il y a quelque chose de changé à l'Université de Lausanne», écrivait récemment un périodique romand. En voici une nouvelle preuve: au lieu du discours traditionnel, le recteur ne prononcera cette année qu'une brève allocution. Le Rectorat a décidé en effet de donner l'occasion à chacun des vice-recteurs à tour de rôle de prononcer une communication de caractère scientifique, à l'image de certaines de nos grandes consœurs alémaniques.

Je me contenterai donc de rappeler très brièvement les quelques messages que nous cherchons à diffuser: le premier, le plus évident, est que l'Université de Lausanne, contrairement à ce que son nom indique, n'est plus à Lausanne. Quittant l'abri de la vieille ville, l'Université, dans son nouveau site de Dorigny, forme avec son amie l'Ecole polytechnique fédérale un grand ensemble d'enseignement et de recherche, à vocation régionale, plus que cantonale. Notre ouverture vers le Valais en est une première manifestation.

A défaut d'être présents en ville, nous devons apporter la ville à Dorigny. Le futur tramway ouest, qui, nous l'espérons, entrera en service à l'automne 1990, dans deux ans seulement, nous aidera à atteindre ce but. Nous prenons d'autres initiatives encore, visant à animer nos bâtiments, en un mot, à amener la ville dans l'Université.

L'Université poursuit sa politique de communication et d'ouverture. Communication interne, par son nouvel hebdomadaire UNISCOPE. Communication externe, par l'information qu'elle s'efforce de donner sur ses activités par la voie de la presse, de la radio, de la télévision, par la voie de ses publications, par ses apparitions dans des foires, comme la MUBA, le Comptoir suisse ou le Salon international du livre, la Foire du Valais cette année.

Ouverture, communication sont deux maîtres-mots de notre politique. Le troisième est et restera la qualité. Ouverture ne signifie en effet pour nous ni facilité, ni démagogie. Nous poursuivons nos efforts pour que nos étudiants soient les meilleurs. Nous veillons jalousement sur les exigences d'immatriculation et portons une grande attention aux conditions de nomination des enseignants, professeurs et membres du corps intermédiaire. Nous mettons sur pied à cet effet des mécanismes favorisant notre autorégulation, le contrôle de notre propre qualité.

La qualité se mesure à toutes sortes d'exigences: le niveau et le rayonnement d'un enseignement, la valeur des livres et des articles publiés par nos enseignants, l'acquisition et l'utilisation efficace d'un appareillage technique de haut niveau, le bon entretien des installations, la chaleur de l'accueil, de l'ambiance, la qualité de la vie. Nous visons des objectifs ambitieux, mais nous sommes persuadés qu'ils forment un tout indissociable et qu'ils contribueront à donner de notre Université une image favorable.

Un mot sur l'Europe: nos hautes écoles se soucient de ne pas rester sur la berge, alors que le navire «Europe» quitte le rivage. Les Universités de Suisse travaillent en contact étroit. Nous dialoguons avec les plus proches parmi les Universités étrangères, Lyon, Dijon, Besançon; enfin, par le canal de la Conférence des recteurs européens, nous échangeons des informations avec les autres hautes écoles d'Europe. Je ne citerai ici qu'un exemple, plus que symbolique: le prochain séminaire de formation des jeunes recteurs entrant en charge dans une Université européenne, organisé par la Conférence des recteurs européens, aura lieu précisément à Dorigny, dans le cadre de notre Université, en juin 1989.

Nous voudrions voir se développer au sein de l'Université une saine émulation. Nous voudrions atteindre le niveau le plus performant dans un certain nombre de points d'excellence. C'est ainsi que notre Université remplira la mission qu'on peut attendre d'elle: devenir, plus encore que par le passé, une institution indispensable à la société, au pays.

EXPOSÉ DU PROFESSEUR FÉDOR BACHMANN,
VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

LES MÉDICAMENTS PRODUITS
PAR GÉNIE GÉNÉTIQUE
(résumé)

Ces dernières années des progrès remarquables dans l'application pratique de la connaissance de gènes humains ont rendu possible la production industrielle de substances qui se trouvent en quantité infinitésimale dans notre corps. La mise à disposition de ces substances permet au médecin de traiter efficacement des maladies qui étaient autrefois considérées comme intraitables.

L'hémophilie, la «maladie des rois», est due à l'absence du facteur VIII de coagulation. L'hémophile a une tendance aux hémorragies spontanées et saigne souvent, sans cause apparente, dans les articulations et les tissus mous. En 1985, des chercheurs aux Etats-Unis ont réussi à isoler la partie du gène humain contenant l'information pour la production du facteur de coagulation absent chez l'hémophile. Cette partie du gène humain a été insérée dans des cellules animales. Suspendues dans un liquide nourricier, ces cellules se multiplient et produisent le facteur VIII humain. Les premiers essais cliniques à Londres ont montré que ce facteur est un médicament très efficace dans le traitement d'hémorragies chez l'hémophile.

Les reins humains produisent un facteur, l'érythropoïétine, qui est nécessaire pour la production des globules rouges dans la moelle osseuse. Les globules rouges transportent l'oxygène dans la circulation sanguine sans lequel la vie n'est pas possible. Chez des malades atteints d'une défaillance rénale, la production de l'érythropoïétine est fortement diminuée. Les cas graves nécessitent des transfusions sanguines régulières. Le gène de l'érythropoïétine a

également été isolé ces dernières années et les méthodes du génie génétique ont permis de produire ce facteur en grande quantité. L'administration répétée de l'érythropoïétine chez ces malades résulte dans une production fortement accrue de globules rouges qui se sentent mieux et ne nécessitent plus de transfusions.

En Suisse, plus de la moitié des décès de la population âgée de plus de quarante ans sont dus à des maladies thromboemboliques, telles que l'infarctus du myocarde, l'embolie pulmonaire et l'ictus cérébrovasculaire. Dans toutes ces maladies, un thrombus (caillot de sang) occlue une artère et conduit à la mort du tissu irrigué par l'artère bouchée. Notre organisme est muni d'un système dit «fibrinolytique» qui a la capacité de digérer lentement la fibrine, partie essentielle d'un thrombus. L'enzyme clé du système fibrinolytique est l'activateur tissulaire du plasminogène (t-PA).

Le gène du t-PA a été identifié en 1982. Aujourd'hui, des grammes-quantités de cette précieuse substance sont produites qui coûte mille cinq cents fois plus que l'or. Si le t-PA est injecté tôt après l'apparition des premiers symptômes d'un infarctus du myocarde, il est possible d'ouvrir l'artère coronaire atteinte chez approximativement deux tiers des patients et de diminuer ainsi la mortalité due à cette maladie qui tue plus de gens que toutes les différentes formes combinées de cancers.

REMISE DU PRIX DE L'ÉTAT DE BERNE
À M. JEAN TINGUELY

PRÉSENTÉ PAR M. JEAN-PIERRE DANTHINE
VICE-RECTEUR

Le Prix de l'Etat de Berne, institué il y a vingt-deux ans par un don du canton de Berne au canton de Vaud «en souvenir de la journée cantonale bernoise de l'Exposition nationale suisse à Lausanne en 1964», est remis aujourd'hui pour la sixième fois, en présence de Monsieur le conseiller d'Etat Gotthelf Bürki, directeur des Travaux publics du canton de Berne.

Le jury que j'ai eu l'honneur de présider, composé de M. Gilbert Salem, journaliste, et des professeurs Christian Hart-Nibbrig et Bernard Hirt, a proposé la candidature de Monsieur **Jean Tinguely** au Conseil d'Etat vaudois, qui l'a agréée.

Le Prix de l'Etat de Berne a jusqu'ici récompensé exclusivement des contributions scientifiques ou littéraires. L'ouverture sur le monde des arts correspond à l'intention du Prix de l'Etat de Berne dont le règlement précise qu'il est destiné à récompenser une œuvre littéraire, scientifique ou *artistique* d'un Vaudois ou d'un Confédéré. Cette ouverture se veut aussi symbole de l'état d'esprit de notre Université qui se refuse à rester en marge des grands courants et des grandes forces qui animent notre société.

En suggérant le nom de **Jean Tinguely**, l'Université souhaitait reconnaître non seulement l'artiste de talent et de renommée internationale, mais aussi l'impact social d'une activité artistique originale, essentiellement non verbale, qui a su tour à tour interpeller, provoquer ou faire sourire.

Gruérien d'origine, résident bâlois, natif et bourgeois d'honneur de la ville de Fribourg où il a un atelier, **Jean Tinguely** vient

d'acquérir pour son travail l'usine de la Verrerie dans la campagne veveysanne. C'est dans notre canton aussi, à l'occasion de l'Exposition nationale — celle-là même qui a vu la naissance du Prix de l'Etat de Berne — que les «machines à Tinguely» prirent une place dans le patrimoine national qu'une récente exposition genevoise a encore confirmée. Homme de cœur, implanté des deux côtés de la Sarine, **Jean Tinguely** a, par sa personnalité et par ses choix, contribué sans doute plus qu'aucun autre artiste «à favoriser les échanges et les contacts entre les différentes parties de la Suisse». C'est à ce titre que nous l'honorons aujourd'hui.

LAUDATIO:

A l'artiste d'envergure internationale, dont l'œuvre, la personnalité et les choix de vie ont animé les échanges et les contacts entre les différentes parties de la Suisse.

REMISE DU PRIX DE LA VILLE DE LAUSANNE

Institué en décembre 1986 par la Municipalité de Lausanne pour marquer les liens qui l'unissent à l'Université de Lausanne et à l'École polytechnique fédérale, le Prix de la Ville de Lausanne est destiné à récompenser l'auteur d'une recherche apportant une contribution de haut niveau et novatrice dans le domaine des sciences humaines, des sciences exactes, des sciences techniques ou de l'architecture.

Cette année il récompense

Monsieur Stefano Catsicas, docteur ès sciences

pour sa thèse de doctorat intitulée «Croissance, différenciation et mort neuronales pendant le développement du système visuel de l'embryon de poulet».

REMISE DU PRIX DU 75^e ANNIVERSAIRE
DE L'UNION DES COMMUNES VAUDOISES

Institué par l'Union des communes vaudoises pour leur 75^e anniversaire, ce Prix est destiné à récompenser un travail original dû à un étudiant ou un assistant de l'Université de Lausanne sur le thème de l'histoire, le droit ou la politique, en relation avec une ou plusieurs communes vaudoises.

Cette année il récompense

Monsieur Denis Tappy, docteur en droit

pour sa thèse de licence et de doctorat intitulée «Les Etats de Vaud»

et

Monsieur Marc-Olivier Buffat, docteur en droit

pour sa thèse de doctorat intitulée «Les taxes à la propriété foncière en particulier dans le canton de Vaud».

COLLATION DES DOCTORATS HONORIS CAUSA

M^{lle} KRYSZYNA MAREK

PRÉSENTÉE PAR M. JEAN-FRANÇOIS POUDRET,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

En décernant le titre de docteur «honoris causa» à Mademoiselle Krystyna Marek, l'Université de Lausanne entend honorer un auteur dont la pensée a marqué la doctrine du droit international public.

Née en Pologne, Krystyna Marek a obtenu sa licence en droit à l'Université Jagellonne de Cracovie. Son stage d'avocat et la *préparation d'une thèse de doctorat ont été interrompus par la Deuxième Guerre mondiale, au cours de laquelle elle a été rattachée au service diplomatique dans le cadre du Gouvernement polonais en exil à Londres.* A l'issue de la guerre, M^{lle} Marek a rédigé à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève une thèse de doctorat intitulée «Identity and Continuity of States in Public International Law», ouvrage remarqué qui a été réédité en 1968. Elle a poursuivi ses recherches en droit des gens, d'abord au «Max-Planck-Institut für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht» à Heidelberg, puis à nouveau à l'Institut universitaire de hautes études internationales, qui l'a nommée professeur en 1964 — fonction qu'elle a exercée jusqu'en 1979. M^{lle} Marek a également enseigné aux Etats-Unis en 1968-1969, en tant que «Visiting Professor» à la «Fletcher School of Law and Diplomacy», de même qu'à l'Université de Genève, au titre de Professeur invité, de 1979 à 1981. Ce bref aperçu des principales étapes de la carrière du Professeur Marek serait incomplet si l'on omettait de mentionner son attachement ancien à notre pays (elle

dispose d'un baccalauréat zurichois !) et la façon étroite dont elle a collaboré avec le Professeur Paul Guggenheim, grand internationaliste suisse dont elle se considère une disciple.

Attribuant une importance capitale à la recherche de la réalité du droit international en vue de parvenir à une vision claire et ferme de cet ordre juridique, elle porte une attention soutenue à l'histoire, à la pratique des Etats de même qu'à la jurisprudence. Ses contributions les plus récentes — notamment deux études jetant une lumière nouvelle sur la Sainte-Alliance et les Accords de Yalta — et ses travaux actuellement en cours ont trait, précisément, à l'histoire du droit international et mettent en exergue, dans une langue pleine de saveur, les aspects permanents de ce droit.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, une crise profonde secoue la doctrine du droit international. Des concepts fermement établis sont remis en question. Des normes dépourvues de toute effectivité sont regardées comme obligatoires. C'est contre ce déclin des valeurs traditionnelles du droit international que s'inscrit l'œuvre de Krystyna Marek. Il faut saluer la rigueur dont elle fait preuve et l'énergie avec laquelle elle sait aller à contre-courant d'idées fort à la mode aujourd'hui.

Par ce titre de docteur qu'elle confère au Professeur Krystyna Marek, l'Université de Lausanne témoigne son respect à une personnalité d'un courage intellectuel hors du commun.

LAUDATIO:

A l'esprit érudit et courageux qui, avec lucidité, rigueur et un sens aigu de l'histoire, s'est élevé contre la dégradation des règles fondamentales du droit international public.

M. ERNEST ABRAVANEL

PRÉSENTÉ PAR M. GIOVANNI PAPINI,
DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Né à Salonique en 1900, diplômé de l'Ecole de pharmacie de l'Université de Lausanne en 1922, il exerce son métier à Clarens de 1924 à 1931 avant de travailler au sein de la direction de *Galenica S.A.* à Berne. Cette carrière pharmaceutique lui donnera cette culture scientifique rare chez les littéraires.

En 1955, Ernest Abravanel quitte les affaires, vend ses biens pour acheter une petite librairie d'art et d'antiquités sise à la rue du Grand-Chêne à Lausanne dont l'accueil et l'atmosphère marquèrent ceux qui la découvrirent. Trois ans plus tard, il fonde avec Victor Del Litto la revue *Stendhal-Club* qu'il animera jusqu'en 1975.

C'est le Stendhalien que l'Université honore aujourd'hui. Une discrétion parfois excessive aurait pu masquer une œuvre toute de finesse, des contributions riches de substances, d'érudition et de remarques judicieuses et surtout un engagement personnel qui permit la mise sur pied d'importants colloques. Cet homme de lettres, doublé d'un homme d'action, a su donner une nouvelle impulsion au renouvellement et à la diffusion de l'œuvre stendhalienne. Tout d'abord par une publication partielle, mais en dix-huit volumes, aux Editions Rencontre à Lausanne (1960-1962) ensuite et surtout par les *œuvres complètes* de Stendhal publiées au Cercle du Bibliophile, en cinquante volumes, de 1965 à 1972. Cette édition qui devait initialement être la réimpression de l'édition Champion est devenue en fait une édition critique complète. Épuisée depuis plusieurs années, elle est en voie de republication en reprint.

LAUDATIO:

Pour son amour des lettres françaises ; pour son goût des lettres romandes qu'il sert avec humour, curiosité et intelligence ; pour son sens de la transmission culturelle et son ouverture d'esprit.

M. ANTHONY B. ATKINSON

PRÉSENTÉ PAR M. FRANCIS LÉONARD,
DOYEN DE L'ÉCOLE DES HEC

Diplômé de l'Université de Cambridge, Anthony Barnes Atkinson a commencé une carrière universitaire comme «fellow» du St John's College. Il a ensuite été professeur et président du Département d'économie à l'Université d'Essex, puis à University College London. Il est actuellement professeur à la London School of Economics et membre de la British Academy.

Le professeur Anthony Atkinson est avant tout un grand économiste des finances publiques.

Son livre «The economics of inequality» constitue le point de départ de sa notoriété. Il est également l'auteur d'une dizaine d'autres ouvrages qui l'ont propulsé à l'avant-plan de la scène mondiale. Parmi ceux-ci, retenons surtout :

- «Unequal Shares: Wealth in Britain»: une anatomie de la répartition du patrimoine en Grande-Bretagne;
- «Parents and Children»: une enquête menée en collaboration avec le sociologue A. Maynard dans le prolongement de celles réalisées par Rowntree en 1901 auprès de 1500 familles du nord industriel de l'Angleterre et réétudiées en 1936. Atkinson et Maynard ont recherché, avec un taux élevé de succès, les petits-enfants des enquêtés de 1901, et ont ainsi pu dresser un bilan d'évolution économique familiale d'une ampleur et d'une portée méthodologique exceptionnelles;
- «Social Justice and Public Policy»: une anthologie regroupant 22 articles sur les 95 qu'il a publiés et qui vont du classique

« On the Measurement of Inequality » à la variation brillante sur un thème imposé: « Smoking and the Economics of Government Intervention ».

Le professeur Atkinson a été entendu comme expert par de nombreuses commissions et sous-commissions des deux Chambres du Parlement britannique, une des dernières en date étant la Commission pour les affaires européennes de la Chambre des Lords. Pour préparer les investigations conduites, à partir de 1983, par la Chambre des Communes à propos d'une réorganisation des finances publiques, il a développé des logiciels pour la simulation de la diffusion dans l'économie des effets de politiques financières alternatives. Ces logiciels sont devenus maintenant des instruments pour l'enseignement universitaire et pour des discussions entre partenaires socio-économiques.

Le professeur Atkinson est aussi un militant de la coopération scientifique européenne. Il est rédacteur en chef du *Journal of Public Economics*, est président de la Société d'Econométrie pour 1988 et sera président de la European Economic Association pour 1989. Il s'adresse régulièrement à des auditoires à travers l'Europe, comme cela a été le cas à l'Université de Lausanne. Européen convaincu, il travaille à l'extension du Doctorat européen, qui permet aux étudiants de faire leurs études doctorales dans deux centres de recherche de deux pays européens différents.

C'est donc à la fois le grand économiste, l'homme d'action et l'Européen que l'Ecole des HEC se plaît à honorer en conférant au professeur Atkinson le titre de docteur honoris causa.

LAUDATIO:

A l'économiste qui a renouvelé l'approche théorique et pratique, des finances publiques, et au militant de la coopération scientifique européenne.

M. HITOSI NOZAKI

PRÉSENTÉ PAR M. PIERRE HAINARD,
DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

En la personne du Professeur Hitosi Nozaki, notre Université honore un éminent savant japonais. Vainqueur du Fuji-Yama à plusieurs reprises, le professeur Nozaki a également accédé à de nombreux sommets dans le domaine des sciences. Rares sont ses compatriotes qui ont pu, comme lui, marquer une branche pendant toute une époque et diffuser un tel rayonnement à travers le monde entier.

Il a guidé des générations entières de jeunes élèves. Nombreux sont ses anciens collaborateurs qui occupent actuellement des positions-clés dans l'industrie ou l'administration, ou qui sont devenus des notoriétés dans le monde académique.

C'est à la célèbre Université impériale de Kyoto qu'il entame ses études pendant la guerre. Brillant dès le début, il est nommé professeur-assistant déjà à l'âge de 27 ans, avant même encore que son doctorat lui soit décerné. Après un stage aux Etats-Unis il succède à son ancien patron à la chaire de chimie organique réactionnelle, dans le prestigieux département de chimie industrielle de Kyoto, ceci en 1963. En 1985, ayant atteint l'âge de la retraite obligatoire dans les fonctions publiques, cet enseignant et chercheur passionné poursuit sa vocation et accepte une nouvelle chaire, qu'il occupe toujours, à l'Okayama University of Science, une université privée, de grand renom.

Ce qui distingue le professeur Nozaki avant tout, c'est l'universalité de son esprit et de ses conceptions. Avant de s'orienter résolument vers la chimie organique d'abord, et la chimie minérale ensuite, il s'est approché de la médecine. De cette époque date une compétence profonde et une vive curiosité pour des problèmes

touchant aux produits naturels et aux biomécanismes. Cela ne l'empêche pas de se sentir singulièrement attiré par les métaux, constituants du monde plutôt inanimé. Les jumelant judicieusement, il découvre qu'ils peuvent exercer des effets synergiques, comme s'ils étaient des membres d'un organisme primitif. Sur cette base il a développé des méthodes de synthèse et de catalyse indispensables à l'heure actuelle à tout laboratoire moderne de chimie.

Son œuvre et sa personnalité lui ont déjà valu les plus hautes distinctions, tant dans son pays qu'en Amérique et en Europe. Il entretient depuis longtemps des relations privilégiées avec la Suisse dans son ensemble et avec l'Université de Lausanne en particulier où il a séjourné si souvent. C'est en guise de reconnaissance et avec fierté que la Faculté des Sciences a proposé le professeur Nozaki pour le titre de Docteur honoris causa.

LAUDATIO:

Au chercheur de renom mondial, qui a su amalgamer les chimies organiques et minérales.

M^{me} IMMITA CORNAZ

PRÉSENTÉE PAR M. YVES SAUDAN,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

En proposant à l'Université de Lausanne de confier à Madame Immita Cornaz le titre de Docteur honoris causa, la Faculté de Médecine a choisi d'honorer les mérites et l'activité d'une femme au service des populations les plus déshéritées de la planète.

Originaire de Cudrefin, née à Winterthour, Madame Immita Cornaz obtient à Lausanne une licence es sciences sociales puis présente en 1964 une thèse remarquée sur « Travail professionnel et vie familiale ». Elle se voit alors chargée par la Commission nationale de l'UNESCO de préparer le projet de recherche sur la situation de la femme en Suisse.

Dès 1967, en entrant au Département fédéral des affaires étrangères, comme collaboratrice scientifique puis adjointe scientifique principale à la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire, Madame Cornaz met son engagement social au service des pays en voie de développement. C'est ainsi qu'elle réalise des missions au Cameroun, Tchad, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Mozambique, mais aussi en Bolivie, aux Indes, en Indonésie, au Bangladesh, en Thaïlande.

Les experts médicaux qui ont accompagné Madame Cornaz dans l'une ou l'autre de ces missions peuvent témoigner du rôle déterminant qu'elle a joué dans les actions entreprises par la Suisse et de sa participation active également dans les organisations internationales, en particulier à l'Organisation Mondiale de la Santé. Son engagement personnel et ses travaux ont joué un rôle déterminant dans la définition de la politique de la direction de la coopération au développement, notamment dans les domaines suivants: santé, fournitures de produits laitiers et de médicaments, prévention et

traitement des handicaps physiques et mentaux, lutte contre les maladies diarrhéiques.

Madame, jetant un regard sur ces vingt dernières années, vous pouvez faire vôtre cette phrase de Pablo Neruda: «Je ne suis pas resté assis dans quelque rêve. Je suis revenu travailler simplement avec tous les autres et pour tous.»

Aujourd'hui, la Faculté de Médecine de Lausanne admire la constance de votre engagement et reconnaît la valeur de votre œuvre.

LAUDATIO:

Au travailleur social infatigable, pour ses mérites dans le domaine de la médecine préventive, des soins médicaux et de la nutrition en faveur des habitants des pays en voie de développement.

PAROLES DE REMERCIEMENT DE
M. ANTHONY ATKINSON

Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Recteur,
Messieurs les Vice-Recteurs,
Messieurs les Doyens,
Mesdames et Messieurs,

Il y a une tradition dans les collèges d'Oxford et de Cambridge en Grande-Bretagne selon laquelle c'est le cadet des «fellows» qui est chargé de faire circuler le porto pendant le dessert. C'est peut-être selon une tradition parallèle qu'il m'incombe — à moi le benjamin des lauréats — de vous offrir quelques mots de remerciement. En tout cas, c'est un grand plaisir pour moi de vous exprimer de la part des lauréats notre profonde reconnaissance de l'honneur que vous venez de nous faire et de vous dire que nous sommes très fiers d'être associés de cette façon à l'Université de Lausanne.

Nous sommes tous les cinq arrivés sur cette estrade animés des mêmes sentiments de gratitude, mais nous venons aussi de directions très différentes: M. Abravanel, fondateur de la Revue Stendhal-Club, M^{me} Cornaz, expert dans le domaine de la santé, M^{lle} Marek, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève et expert en droit international, M. Nozaki, lauréat du Prix de l'Académie japonaise de sciences, qui s'occupe de chimie.

Et pour moi, économiste, c'est un honneur très apprécié de recevoir un doctorat de l'université où Léon Walras et Vilfredo Pareto — deux des savants les plus célèbres dans l'histoire de l'économie politique — ont enseigné. Chaque étudiant de ce sujet a entendu parler de la loi de Walras dans la théorie de l'équilibre

général et de la loi de Pareto pour la répartition des revenus — et leur contribution garde toujours son importance.

Cependant, il faut admettre que les économiste anglo-saxons n'ont pas su tout de suite apprécier les idées originales de Walras — ni plus tard celles de Pareto. A leur époque, les économistes anglais n'ont pas assez estimé la contribution de l'Ecole de Lausanne. Aujourd'hui, j'ai l'occasion de présenter mes excuses pour l'approche insulaire de mes compatriotes d'autrefois.

Jamais on ne pourra accuser d'insularité l'Université de Lausanne. Par son choix des lauréats de cette année, elle s'est montrée très ouverte au monde international. On y voit une dimension européenne. Un de mes prédécesseurs a noté que :

« Située au centre de gravité, au cœur même de notre continent, la nation helvétique peut se permettre de préférer ouvertement l'Europe des esprits à celle des négociations sur les prix agricoles. »

Pour ma part, je trouve que le développement de la coopération scientifique et intellectuelle européenne est l'une des tâches les plus importantes pour les années quatre-vingt-dix. Et ça commence. Surtout au niveau des étudiants. Avant-hier, à la première réunion d'une classe pour la micro-économie à la London School of Economics, j'ai établi qu'il y avait deux étudiants allemands, deux Français, un Belge, deux Espagnols, trois Anglais, trois Américains et deux Suisses — dont l'une a fait ses premières études à l'Université de Lausanne.

Il ne s'agit pas uniquement de l'Europe, comme le démontrent la présence de M. Nozaki, l'intérêt pour le droit international de M^{lle} Marek, et les activités de M^{me} Cornaz, qui a effectué plusieurs missions pour le compte de la Coopération suisse au développement, entre autres au Cameroun, au Tchad, en Bolivie, en Inde et en Indonésie.

En parcourant la liste des lauréats, j'ai été frappé par quelque chose d'un peu curieux : la loi alphabétique dont j'ai déjà trouvé plusieurs exemples. Les noms de famille de la plupart des lauréats

commencent avec une des premières lettres de l'alphabet — ainsi, il y a quelques années, à l'Université d'Essex, parmi quatre professeurs d'économie nous avons eu deux professeurs A et deux professeurs B. En conséquence, je me suis demandé s'il n'existe pas une loi générale — si, *caeteris paribus*, il n'y a pas un avantage alphabétique, par exemple pour le premier avocat dont le nom est inscrit dans l'annuaire des téléphones. J'ai fait une petite recherche. Dans notre étude sur «Parents and Children» nous avons une source des statistiques sur les salaires avec le nom des individus — ce qui est assez rare parce que normalement les enquêtes sont anonymes. J'ai alors étudié la relation entre les salaires et l'alphabet, en contrôlant les différences d'âge, le niveau d'éducation, etc. Les résultats? Nul. Absolument nul. Il n'y a aucune connection entre les salaires et l'alphabet. Il n'existe pas une loi semblable à la loi de Pareto.

Messieurs les doyens, en présentant vos lauréats, vous avez fait des remarques très généreuses. En qualité de porte-parole, je désire inverser les rôles. J'ai déjà remarqué que l'Université de Lausanne est très internationale; c'est clair aussi qu'elle est très ouverte au monde dans un sens différent. Elle est ouverte à la communauté et à la société en général. Grâce à M. Jean-Christian Lambelet, j'ai eu le privilège de lire le livre «L'Université dans la Cité» publié à l'occasion du 450^e anniversaire de la haute école lausannoise. C'est un livre très intéressant, dont la seule faute est qu'il est trop modeste à propos des réussites de l'Université.

En le lisant, j'ai été très impressionné par l'accent mis sur le service de l'Université à la collectivité. On y note le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, l'Institut de médecine du travail, et beaucoup d'autres exemples de recherche appliquée. On note aussi les visites du Rectorat à chacun des districts vaudois pour améliorer la communication entre l'Université et son environnement. Comme vous l'avez écrit, Monsieur le Recteur, vous voulez «ouvrir l'université au monde».

Finalement, je dois m'excuser de vous avoir parlé dans la langue de Racine mais avec l'accent de Shakespeare. Sans doute j'ai fait des erreurs grammaticales, et j'ai toujours des problèmes linguisti-

ques avec les faux amis. Pendant un exposé, il y a quelques années, j'ai parlé de mes travaux statistiques utilisant des *dattes*, introduisant involontairement un élément *gastronomique*. Ce n'est qu'après mon discours que j'ai appris que les dattes sont des fruits et que le mot anglais «*data*» se traduit par «*données*».

Bien que j'aie eu de la peine à me faire comprendre en français, j'espère que j'ai exposé clairement de la part des lauréats notre gratitude ainsi que notre conscience de l'honneur que vous nous avez rendu. Je vous assure, Monsieur le Recteur, que nous sommes des amis — de vrais amis, non pas des faux — de l'Université de Lausanne.

PRIX DE L'UNIVERSITÉ
DISTRIBUÉS LORS DU DIES ACADEMICUS

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix de la Société Académique Vaudoise

M. Jacques Nicole, docteur en théologie, pour l'excellence et l'originalité d'un travail de doctorat qui se situe au carrefour de plusieurs disciplines et qui est consacré à la traduction de la Bible tahitienne.

FACULTÉ DE DROIT

Prix annuel Edouard Fleuret

M. Jean-Christophe Calmes, pour les excellents résultats obtenus lors des examens de première année.

Prix extraordinaire Edouard Fleuret

M. Lucien Gani, docteur en droit, pour sa thèse «La saisabilité des droits patrimoniaux en matière d'accréditif documentaire».

Prix de la Banque Populaire Suisse, Lausanne

M. Jean-Christophe Perrig, licencié en droit, pour les excellents résultats obtenus aux examens tout au long de ses études.

Prix du Centenaire de la Caisse d'Epargne et de Crédit

M. Luc Recordon, pour sa thèse intitulée «Le statut de l'élève en droits fédéral et vaudois».

Prix décernés par la Fondation Prof. Walther Hug

M. Hansjörg Peter, docteur en droit, pour sa thèse «Protection de l'environnement sur le Haut-Rhin. Questions de droit des charges frontalières d'environnement entre l'Allemagne et la Suisse», comme étant l'une des meilleures parmi les thèses de droit issues d'une université suisse durant l'année académique 1986-87.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de la Banque Cantonale Vaudoise

M^{lle} Françoise Le Saux, pour l'excellence de sa thèse sur «Le Brut de Lawman», dans laquelle elle a mené à bien un examen inédit et approfondi des multiples sources de cet ouvrage.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix François Hausser, mention «Lauréat de l'Université»

M. Laurent Tissot, pour l'excellence et l'originalité de sa thèse de doctorat «E. Paillard & Cie, société anonyme. Une entreprise vaudoise de petite mécanique 1920-1945. Entreprise familiale, diversification industrielle et innovation technologique».

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix du Professeur D' Combe, mention «Lauréat de l'Université»

M. Jean-Marc Roch, pour l'excellence de sa thèse «Analyse de la synthèse de protéines de la myéline chez la souris normale et chez un mutant dysmyélinique par la génétique moléculaire».

FACULTÉ DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Prix du Crédit Suisse, Lausanne

M. Stéphane Maillard, pour la qualité de ses résultats de licence.

PRIX DE L'UNIVERSITÉ
PROCLAMÉS LORS DU DIES ACADEMICUS

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix D' Emile Duboux

M. Bernard Rigo, licencié en théologie, pour l'originalité et la qualité de son mémoire de diplôme qui établit un dialogue entre la thérapie de famille de type systémique et l'éthique théologique.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Bippert

M. Philippe Conod, docteur en droit, pour sa thèse « Le code de procédure civile vaudois de 1824 ou la fidélité à la pratique judiciaire »,
et *M. Hansjörg Peter*, docteur en droit, pour sa thèse « Protection de l'environnement sur le Haut-Rhin. Questions de droit des charges frontalières d'environnement entre l'Allemagne et la Suisse ».

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Folloppe

M. Alain Rochat, licencié ès lettres, pour la délicatesse et l'élégance de son « récit » poétique « C'est un peu d'eau qui nous sépare ».

Prix D' Frédéric Nessler

M^{lle} Martine Juccard, licenciée ès lettres, qui a eu le mérite de s'attaquer à des problèmes géomorphologiques particulièrement difficiles et pour le remarquable effort de présentation de ses résultats.

Prix de philosophie William Rivier

M^{me} Fabienne Kuloka-Bonzon, licenciée ès lettres, pour la rigueur méthodologique, la dimension critique et l'originalité de son mémoire de licence « Sociobiologie, une analyse épistémologique ».

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix Constantin Valiadis des amitiés gréco-suisse

M^{me} Anna Kokkevis-Zeppos Savva, licenciée ès sciences politiques, pour ses excellents résultats de licence et pour son mémoire «L'union politique européenne».

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix D' César Roux

M. Léonidas Zografos, docteur en médecine, pour sa thèse «Les mélanomes de la choroïde et leur traitement conservateur».

Prix du Professeur D' Combe

M. Jean-Bernard Gouyon, docteur en médecine, pour sa thèse «Renal effects of Methylxanthines».

M^{lle} Mariana Duarte-Silva, docteur en médecine, pour sa thèse «Effet de la tolazoline et de l'indométacine sur la fonction rénale immature».

M. Bernard Laubscher, docteur en médecine, pour sa thèse «Primitive megalencephaly in children: natural history, medium term prognosis and special reference to extern hydrocephalus».

Prix D' Suzanne Picot-Roux

M. François Verrey, pour la qualité de sa thèse «Regulation by Aldosterone of Na⁺, K⁺-ATPase mRNAs, Protein synthesis, and Sodium transport in cultured kidney cells».

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Prix de la Commune d'Ecublens

M. Antonio Calheiros Quina, licencié en sciences économiques, mention «économie politique» pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix de la Suisse Assurances, mention «lauréat de l'Université»

M. Joseph Ntamatungiro, docteur en sciences économiques, mention «économie politique, pour sa thèse «Stabilisation des recettes d'exportation: stock régulateur, contrats à termes et options».

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

- Fascicule I* — Cent cinquantième anniversaire de l'Indépendance vaudoise.
24 janvier 1948.
Louis JUNOD, Considérations sur la Révolution vaudoise.
Jean-Charles BIAUDET, Cent cinquante ans d'histoire vaudoise.
- Fascicule II* — Soixante-quinzième anniversaire de l'École de pharmacie.
30 mai 1948.
André GIRARDET, Notice historique sur l'École de pharmacie.
- Fascicule III* — Inauguration du portrait de Léon Walras.
24 avril 1948.
Léon Walras à Lausanne.
- Fascicule IV* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur F. Cosandey en qualité de Recteur pour la période de 1948 à 1950, le 28 octobre 1948.
- Fascicule V* — Centenaire de la Constitution fédérale de 1848.
Jean-Charles BIAUDET, Les origines de la Constitution fédérale de 1848.
Marcel BRIDEL, L'esprit et la destinée de la Constitution fédérale de 1848.
- Fascicule VI* — Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Adam Mickiewicz.
Constantin REGAMEY, Adam Mickiewicz, homme et poète.
- Fascicule VII* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires O. Riese, J. Chuard, W. Boven, L. Junod, P. Thévenaz, A. Maillefer, Ch. Blanc, L. Bolle, F. Hübner, le 10 novembre 1949.
- Fascicule VIII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur L. Junod en qualité de Recteur pour la période de 1950 à 1952, le 16 novembre 1950.
- Fascicule IX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ch. Rathgeb, L. Meylan, O. Bucher, B. Streiff, J. Freymond, Ch. Haenny, L. Hegg, J. Tschumi, le 8 novembre 1951.
- Fascicule X* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur M. Bridel en qualité de Recteur pour la période de 1952 à 1954, le 13 novembre 1952.
- Fascicule XI* — Centenaire de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne. 1853-1953.
- Fascicule XII* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Germond, G. Guisan, H. Onde, J.-P. Taillens, M. Vulliet, G. Tiercy, W. Bachmann, F. Panchaud, le 19 novembre 1953.
- Fascicule XIII* — Centenaire de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne. Discours officiels.
- Fascicule XIV* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur W. Boven en qualité de Recteur pour la période de 1954 à 1956, le 18 novembre 1954.
- Fascicule XV* — Médaille Gonin.
- Fascicule XVI* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Flattet, P. Jaccard, J. Golay, G. Winckler, P. Schmid, L. Fauconnet, H. Benoit, le 1^{er} décembre 1955.
- Fascicule XVII* — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Hermann Weyl, le 11 juin 1954.
- Fascicule XVIII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Edmond Grin en qualité de Recteur pour la période de 1956 à 1958, le 8 novembre 1956.
- Fascicule XIX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ed. Jéquier-Doge, H. Brechbühler, C. Regamey, M. Bourquin, M.-H. Thélin, D. Rivier, le 21 novembre 1957.
- Fascicule XX* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur R. Matthey en qualité de Recteur pour la période de 1958 à 1960, le 12 novembre 1958.
- Fascicule XXI* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Badoux, Ch. Jéquier, P. Collart, D. Bonnard, G. Vincent, F. Saegesser, le 26 novembre 1959.
- Fascicule XXII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Gilbert Guisan en qualité de Recteur pour la période de 1960 à 1962, le 10 novembre 1960.

- Fascicule XXIII* — Cinquantenaire de l'École des hautes études commerciales, le 24 juin 1961.
- Fascicule XXIV* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires F. Chiappelli, F. Gilliard, C. Keller, W. Merz, P.-D. Methée, J. Meynaud, A. Urech, le 23 novembre 1961 et à celle de MM. les professeurs ordinaires J.-Ch. Biaudet, M. Cosandey, H. Dahn, Chr. Müller, G. Perrin, H. Rieben, W. Stauffacher, le 17 mai 1962.
- Fascicule XXV* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Henri Zwahlen en qualité de Recteur pour la période de 1962 à 1964, le 22 novembre 1962.
- Fascicule XXVI* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Th. Bovet, Ed. Burnier, G. Candardjis, J.-P. Daxelhofer, J. Delacrétaz, M. Derron, J. Mercanton, Ed. Poldini, R. Dessoulavy, R. Rapin, J. de Siebenthal, J. Paschoud, K. Neumayer, M. Dolivo, les 21 novembre 1963 et 4 juin 1964.
- Fascicule XXVII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Jean Delacrétaz en qualité de Recteur pour la période de 1964 à 1966, le 19 novembre 1964.
- Fascicule XXVIII* — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Carl Friedrich von Weizsäcker, le 28 janvier 1965.
- Fascicule XXIX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires L. Borel, D. Christoff, P. Foretay, H. Isliker, Ed. Mauris, J.-J. Morf, G. Panchaud, P.-E. Pilet, le 18 novembre 1965.
- Fascicule XXX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Brunisholz, E. Giddey, R. Goldschmidt, P.-L. Pelet, P. Piotet, A. Rivier, P.-B. Schneider, le 23 juin 1966.
- Fascicule XXXI* — Médaille Gonin (1958-1966).
- Fascicule XXXII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Ed. Mauris en qualité de Recteur pour la période de 1966 à 1968, le 17 novembre 1966.
- Fascicule XXXIII* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Chr. Senft, P. Chuard, P. Dubuis, E. Stueckelberg de Breidenbach, E. Hamburger, J.-P. Borel, B. Vittoz, F. Schaller, G. Peters, J. Béranger, E. Woodili, A. Bersier, M. Martenet, les 25 janvier et 6 juin 1968.
- Fascicule XXXIV* — Discours prononcés à l'installation de M. le Recteur Dominique Rivier et de MM. les Vice-Recteurs Marc-Henri Amsler et Jean-Charles Biaudet, le 21 novembre 1968.
- Fascicule XXXV* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires J.-P. Aguet, H. Guénin, R. Grosjean, M. Jéquier, G. Wanders, E. Zander, E. Castelnuevo, A. Delessert, P. Goetschin, les 20 novembre 1969 et 28 mai 1970.
- Fascicule XXXVI* — Médaille Gonin (1970).
- Fascicule XXXVII* — Dies academicus 1971 — Inauguration du Collège propédeutique de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne-Dorigny.
- Fascicule XXXVIII* — Dies academicus 1970 — Prix et concours.
- Fascicule XXXIX* — Dies academicus 1972.
- Fascicule XL* — Centenaire de l'École de pharmacie.
- Fascicule XLI* — Dies academicus 1973 — Prix et concours.
- Fascicule XLII* — Inauguration du bâtiment des Sciences physiques, le 14 février 1974.
- Fascicule XLIII* — Dies academicus 1974 — Prix et concours.
- Fascicule XLIV* — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur François Jacob, le 5 décembre 1974.
- Fascicule XLV* — Médaille Gonin (1975).
- Fascicule XLVI* — Dies academicus 1975 — Prix et concours.
- Fascicule XLVII* — Dies academicus 1976 — Prix et concours.
- Fascicule XLVIII* — Dies academicus 1977 — Prix et concours.
- Fascicule XLIX* — Médaille Gonin (1978).
- Fascicule L* — Dies academicus 1978 — Prix et concours.
- Fascicule LI* — Dies academicus 1979.
- Fascicule LII* — Dies academicus 1980 — Prix et concours.
- Fascicule LIII* — Cours général public 1980-1981 : «La parole».
- Fascicule LIV* — Dies academicus 1981 — Prix et concours.

- Fascicule LV — Médaille Gonin (1982).*
- Fascicule LVI — Cours général public 1981 : « Visages de l'informatique ».*
- Fascicule LVII — Dies academicus 1982 — Prix et concours.*
- Fascicule LVIII — Inauguration du buste de Constantin Regamey, le 19 mai 1983.*
- Fascicule LIX — Inauguration à Dorigny : Bâtiment central, Bâtiment du Rectorat et de l'Administration centrale, Bâtiment de biologie et Ferme de Dorigny, le 7 septembre 1983.*
- Fascicule LX — Cours général public 1982-1983 : « L'homme face à son histoire ».*
- Fascicule LXI — Dies academicus 1983 — Prix et concours.*
- Fascicule LXII — Cours général public 1983-1984 : « L'homme dans la ville ».*
- Fascicule LXIII — Dies academicus 1984 — Prix et concours.*
- Fascicule LXIV — Prix Arnold Reymond décerné à M. Jean-Claude Pont, le 29 novembre 1984.*
- Fascicule LXV — Cours général public 1984-1985 : « Le phénomène de la mode ».*
- Fascicule LXVI — Dies academicus 1985 — Prix et concours.*
- Fascicule LXVII — Cours général public 1985-1986 : « Sciences et racisme ».*
- Fascicule LXVIII — Médaille Gonin (1986).*
- Fascicule LXIX — Dies academicus 1986 — Prix et concours.*
- Fascicule LXX — « L'Université en question ». Actes du Colloque du 450^e anniversaire de la Fondation de l'Académie de Lausanne, suivis du Recueil des discours du 450^e anniversaire, 13-18 juin 1987.*
- Fascicule LXXI — Inauguration du second Bâtiment des Facultés des Sciences Humaines (BFSH 2), le 9 septembre 1987.*
- Fascicule LXXII — Dies academicus 1987 — Prix et concours.*
- Fascicule LXXIII — Dies academicus 1988 — Prix et concours.*